

Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu



Saint-Sauveur-Camprieu

REHABILITATION DU LAC DU DEVOIS

Synthèse du projet



cereg

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

Mars 2022

LE PROJET

Client	Mairie de Saint-Sauveur-Camprieu
Projet	Réhabilitation du lac du Devois
Intitulé du rapport	Synthèse du projet

LES AUTEURS

	Cereg Ingénierie Sud-Ouest – 2 rue Pasteur – 12 000 RODEZ Tel : 05.65.75.51.41 - rodez@cereg.com www.cereg.com
---	--

Réf. Cereg - 2021-CISO-000121

Id	Date	Etabli par	Vérfié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Mars 2022	Alice PLAULT	Cyril CRANSAC	



SYNTHESE DU PROJET

La commune de Saint-Sauveur-Camprieu, gestionnaire et propriétaire du plan d'eau et du barrage sur la rivière du Bonheur, souhaite réaliser, après vidange complète de la retenue, des **travaux de curage du plan d'eau** (actuellement en quasi-totalité pleine par les sables et les graviers) ainsi que des **travaux de réfection du barrage** pour garantir la pérennité dans le temps de la structure et améliorer le système de vidange.

Le projet global a pour objectif :

- La reconnaissance d'antériorité de l'ouvrage (régularisation administrative) ;
- L'amélioration du site de baignade et de pêche (à ce jour le comblement de la retenue rend ces usages difficiles) ;
- L'amélioration de la qualité du lac et sa connexion avec la rivière ;
- La sécurisation des aménagements par réfection de la structure de l'ouvrage créant la retenue d'eau (ouvrage présentant des désordres structurels) ;
- L'amélioration de la sécurité des piétons (implantation d'une passerelle sur l'ouvrage afin de sécuriser le tour piéton du lac qui passe actuellement par le pont étroit de la route départementale).

Bien que le projet vise à améliorer le fonctionnement global du système, **les interventions en cours d'eau peuvent avoir des conséquences notables pour l'environnement et les milieux aquatiques** (destruction de frayères, dégradation des zones humides, perturbation des espèces lors des périodes de frai, mortalité piscicole...).

Des mesures seront donc prises pour préserver les espèces et les habitats aquatiques en phase chantier notamment afin de préserver les enjeux environnementaux du secteur :

- Mise en œuvre d'une pêche électrique ;
- Vidange du plan d'eau afin de travailler à sec et en dehors des périodes de frai ;
- Vidange progressive et lente du plan d'eau pour éviter le départ de matières en suspension (MES) et éviter un effet « chasse d'eau » sur les milieux aquatiques en aval ;
- Mise en place de filtre « anti-MES » ;
- Maintien du débit réservé et du débit naturel lors du remplissage de la retenue ;
- Sensibilisation du personnel sur la gestion des déchets et des travaux en rivière (MES, pollution d'hydrocarbures, risque inondation ...) ;
- Suivi des travaux par un maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ...

En phase exploitation, les travaux n'auront aucune incidence significative sur le milieu par rapport à la situation actuelle, ainsi aucune mesure « Eviter, Réduire, Compenser » ne sera déployée.

Enfin, pour éviter de nouvelles lourdes opérations, le projet prévoit des vidanges partielles pour l'entretien régulier du plan d'eau. Celle-ci seront réalisées en dehors de toutes périodes de frai pour la truite en particulier, soit du 1er avril au 31 octobre. Les vidanges partielles suivront le même protocole de base ainsi que les mesures correctives associées à la vidange totale, mais celles-ci seront uniquement gérées par la vanne de crue car il ne sera pas nécessaire de vidanger la totalité du lac du Devois puisque les alluvions sont stockées en amont de la retenue.